

**Circulaire "Mutualisation des Moyens"
pour les épreuves nationales implantées sur la Ligue AURA -
- Confirmée par le Bureau AURA du 13 mai 2022 –**

Rappel des arguments qui avaient conduit à la mise en place de la Mutualisation des Moyens en LARA en 2013 et reconduite en AURA en 2018

- * Réduire les budgets de déplacements, l'hébergement et les repas des athlètes et jurys des clubs concernés par les compétitions de niveau national (championnats)
- * Permettre une participation plus importante des athlètes Rhône-alpins à ces événements
- * Offrir à nos jurys des compétitions de haut niveau qui les forment et les valorisent
- * Encourager des organisateurs potentiels (comités ou clubs) à se porter candidats à une organisation nationale en les aidant à s'engager sur une logistique et une responsabilité budgétaire (engagement des bénévoles, montage financier)
- * Identifier l'athlétisme auprès des collectivités territoriales (communes, départements, région) comme un sport porteur de dynamisme et d'excellence
- * Prévoir d'organiser au moins 2 championnats par an sur le territoire
- * Négocier le contrat d'objectif avec la Région en présentant une animation territoriale homogène

Après plusieurs études de dossiers d'organisation de Championnats, il ressortait un modèle de charges de terrain incontournables à une organisation de type championnat national :

- * droits d'organisation
- * frais jury (hébergement, repas, déplacements),
- * sécurité,
- * animation,
- * médical

Compétitions concernées

STADE ET INDOOR

- * Championnats de France CA-JU été et hiver
- * Championnats Nationaux ES été et hiver
- * Coupe de France des Spécialités et Championnats de France de relais
- * Championnats Nationaux des Epreuves Combinées
- * Championnat National Equip'Athlé
- * Finale Nationale des Pointes d'Or Colette Besson
- * Championnats Nationaux des Epreuves Combinées Jeunes et Marche
- * Championnats Nationaux des Interclubs Jeunes
- * Championnats Nationaux des Interclubs Promotion

PARTENAIRES OFFICIELS

HORS STADE

- * Championnats de France des 10 km
- * Championnats de France Semi-Marathon
- * Championnats de France Ekiden

1- Participation des clubs : considérer 3 zones de distances par rapport au lieu d'implantation :

- + 100km ou moins (ce qui n'oblige pas à prévoir un hébergement d'athlètes, ou tout au moins, les frais sont relativement réduits) :

Contribution du club d'un montant de

- 50€ par athlète participant pour les épreuves individuelles -
- 300€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes
- 150€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion
- Coupe des spécialités et Challenge Equip'Athlé
 - 50€ par équipe pour 1 à 3 équipes engagées
 - 30€ par équipe pour 4 équipes engagées et plus

- + De 100km à 200km

Contribution du club d'un montant de

- 40€ par athlète participant -
- 200€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes
- 100€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion
- Coupe des spécialités et Challenge Equip'Athlé
 - 40€ par équipe pour 1 à 3 équipes engagées
 - 20€ par équipe pour 4 équipes engagées et plus

- + Au-delà de 200km

Contribution du club d'un montant de

- 30€ par athlète participant -
- 150€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs jeunes
- 100€ par équipe pour les Championnats nationaux interclubs promotion
- Coupe des spécialités et Challenge Equip'Athlé
 - 30€ par équipe pour 1 à 3 équipes engagées
 - 15€ par équipe pour 4 équipes engagées et plus

Le montant des contributions des clubs sera versé intégralement à l'organisateur qui prendrait ce type d'organisation.

- 2- **Participation de la Ligue** : versement d'une somme de 2000.00 € aux organisateurs pour 1 journée de compétitions, et de 1000€ par journée supplémentaire. Les organisateurs présenteront le budget et le bilan de leur organisation.